

Bibliographie

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **38 (1980)**

Heft 2

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Finances publiques et développement

Le Canton de Vaud 1831–1913

M. André Lasserre, professeur d'histoire à l'Université de Lausanne, publie un important ouvrage consacré aux finances publiques et au développement économique du canton de Vaud. La période retenue s'étend de 1831 à la veille de la première Guerre mondiale. L'originalité de cette recherche à laquelle l'auteur a consacré plusieurs années consiste à mettre en lumière quelques aspects très précis et jusqu'ici peu explorés de l'histoire économique vaudoise. Il s'agit de décrire une évolution à la fois sur le plan des idées et sur celui des réalités économiques et financières. On ne saurait parler de l'impôt sans évoquer son affectation, dépenses courantes et investissements. Mais, au niveau parlementaire et gouvernemental, l'impôt et son utilisation prennent fatalement une coloration politique. Une recherche de cette nature doit donc s'opérer sous un triple éclairage : économique, fiscal et politique. Faire abstraction de l'un de ces volets serait s'exposer à mutiler les autres.

De tout temps, la conjoncture économique générale a exercé une influence sur les finances publiques. La période considérée devait donc se diviser en autant de segments qu'elle comptait de retournements du cycle conjoncturel. Celui-ci dicte à l'auteur les quatre grandes parties de son ouvrage. Son découpage ne doit rien aux théories de Kondratieff, Juglar ou Kitchin, et s'inspire — autant que faire se peut — de la seule réalité vaudoise. Curieusement, on est plus proche des périodes étudiées par François Simiand sous l'appellation de Phases A et B que des limites fixées aujourd'hui par Maurice Flamant aux différents mouvements du cycle économique au siècle dernier. De toute manière, la division d'une époque en phases conjoncturelles renferme une part d'arbitraire. L'auteur en est parfaitement conscient. Certains secteurs connaissent parfois de grandes difficultés en période de haute conjoncture, telles l'agriculture et la viticulture vaudoise au moment de l'essor des années 1895 à 1913. Inversement, des industries ou certaines entreprises prospèrent alors que l'activité générale souffre de la crise. Dans l'ensemble, l'existence de périodes longues d'expansion suivies de phases à croissance plus modeste, stagnante ou même négative est un fait incontestable.

C'est par l'une de ces dernières que débute l'étude. De 1831 à 1845 l'économie vaudoise est en plein marasme. Elle ne se stabilisera que progressivement. La méthode d'analyse adoptée par l'auteur au long de son étude consiste à relever d'abord les caractères de la conjoncture ainsi que l'attitude de l'Etat face aux problèmes posés par l'économie. Telle est la matière du premier chapitre. Le deuxième est consacré aux charges de l'Etat; l'accomplissement de ses missions classiques ainsi que ses initiatives donnent la mesure des dépenses. Pour couvrir celles-ci, des ressources sont indispensables. C'est donc à l'impôt qu'est consacré le troisième chapitre. L'ampleur croissante des dépenses publiques et les différentes manières d'y faire face obligea très tôt l'Etat à fixer pour lui-même les grandes lignes (ou les linéaments...) d'une politique financière, objet du quatrième chapitre. Enfin, on ne saurait parler des finances cantonales en faisant totalement abstraction de celles des communes, dont l'autonomie financière est chez nous bien réelle. Nous retrouvons ces cinq

chapitres dans chacune des parties de l'ouvrage, ce qui facilite beaucoup les comparaisons dans le temps et permet au lecteur de trouver rapidement ce qu'il cherche.

Durant les vingt années qui précèdent le milieu du siècle dernier, le Pays de Vaud ne s'est pas encore découvert une vocation industrielle. Les artisans craignent la concurrence des machines et comme toujours l'opinion publique est beaucoup plus impressionnée par les métiers menacés de disparition que par les nouvelles activités artisanales auxquelles le développement industriel donnera pourtant naissance. L'attitude générale est défensive. On croit à la vocation essentiellement agricole du canton. Le commerce et l'industrie sont entravés par des tarifs et des péages d'un autre âge. Pourtant, des initiatives sont prises qui attestent de l'esprit d'ouverture de plusieurs citoyens à l'évolution économique. C'est ainsi que pour s'affranchir de la dépendance financière à l'égard de Berne et de Genève, on songe à créer une banque commerciale permettant de stimuler l'activité économique. Le plus curieux est qu'en ces années 1845, nul n'ait sérieusement envisagé qu'un tel établissement financier ait un caractère privé; la première banque vaudoise de quelque importance devait d'emblée se trouver sous le contrôle de l'Etat. Il semble qu'à cette époque, l'opinion ait été chez nous davantage imprégnée du physiocratisme de Quesnay et de ses disciples que des théories libérales anglaises. On le voit bien dans les considérations émises au sujet de l'impôt. Le sol demeure l'incarnation la plus parfaite de la richesse.

Le paupérisme est la plaie de cette période. Il appartient à la charité privée d'y remédier et non à l'Etat, conformément à la doctrine qui prévalait en France. En effet, on admet alors que le produit de l'impôt, amputation de la propriété particulière, doit être exclusivement réservé aux objets d'intérêt public et ne doit pas servir des intérêts particuliers. Quant au produit des douanes et des péages, il fournit jusqu'à la revision comptable de 1835-36 l'essentiel des ressources nécessaires à l'entretien des routes. Le principe de l'affectation de l'impôt était assez généralement admis; on sait que certains fiscalistes proposent aujourd'hui, non sans d'excellentes raisons, d'y revenir et d'abandonner au moins en partie la doctrine de l'unité budgétaire. Impôt nuisible et mal conçu, les péages des années 1830 donnaient lieu parfois à des scènes comiques, lorsque par exemple les voituriers, pour éluder la taxe, tiraient eux-mêmes le char sur le nouveau pont d'Orbe cependant que les bêtes de trait empruntaient l'ancienne construction.

La période d'essor qui succède à cette première phase de stagnation s'étend de 1850 à 1872. Le canton s'intègre à la Confédération. Les échanges sont libérés sur l'ensemble du territoire helvétique, et la centralisation monétaire, postale et douanière se réalise. Surtout, le gouvernement cantonal concentre son temps et ses moyens au grand problème des chemins de fer. Il risque même de se perdre dans la jungle ferroviaire, mais les réalisations se succèdent pourtant. L'esprit d'entreprise se développe toutefois moins rapidement que le nouveau réseau. Comme le contera Gilles plus tard, dans le canton de Vaud on est inquiet, on est inquiet... Ne voilà-t-il pas que la BGV commence dès avant 1860 de s'occuper d'affaires importantes, alors qu'elle aurait le devoir de servir le public? Déjà, certains agitent le spectre de la haute finance. Mais, partout, un malaise se généralise au sujet de l'impôt. Beaucoup ont le sentiment que le prélèvement fiscal est entaché d'arbitraire. Par nature, ce problème est essentiellement politique. Les esprits sont profondément divisés. C'est dans ces conditions que le Conseil d'Etat ouvre le concours de février 1860 et récoltera 45 mémoires (dont ceux de Proudhon et de Walras) fort peu utilisables car trop théoriques ou détachés des conditions propres au pays. Rien de positif non plus ne sortit du Congrès de l'impôt qui se tint à Lausanne le 25 juillet de la même année avec la participation de Walras. Le souci qu'avait ce

canton d'élever le débat sur l'impôt au niveau international n'est pas moins remarquable. C'est encore à cette époque qu'apparaît l'emprunt public comme moyen de financement des investissements, et que la comptabilité de l'Etat s'améliore notamment par l'introduction d'un bilan dès 1851.

La longue dépression qui s'étend de 1873 à 1894 éprouve durement l'agriculture — ce qu'atteste la baisse du prix des terres — et aussi l'industrie. Dans les années 1880, l'horlogerie de Ste-Croix doit se convertir dans la production de boîtes à musique. Les liquidations forcées ont presque sextuplé dans le canton de 1873 à 1880. Le climat politique s'est détérioré. Les luttes sont vives, en particulier au sujet de l'impôt progressif. Ce dernier est soutenu par les radicaux plus proches alors du courant de pensée socialiste que du laisser-faire traditionnel, et combattu par les libéraux qui dénoncent dans cette innovation une première atteinte grave à la propriété. La gratuité de l'école primaire et les dépenses toujours plus élevées en faveur de l'instruction secondaire et supérieure constituent, avec les routes, l'une des charges les plus lourdes du canton depuis que la grande partie des dépenses militaires ont été transférées à la Confédération (1885). Les fonctionnaires ne bénéficient encore d'aucune retraite et les budgets de crise chargent les comptes de l'Etat. Le service de la dette publique croît jusqu'en 1876. En matière d'impôt, le principe d'équivalence s'impose de moins en moins. L'idée prend corps que le contribuable doit participer au coût du ménage public en fonction de ses moyens propres davantage qu'en vertu de l'équivalence entre ce qu'il cède et ce qu'il reçoit en échange de la part d'un Etat producteur de services.

Ainsi, discuté toujours plus âprement dès les années 1840, l'impôt sur la fortune mobilière ne s'instaure qu'avec la Constitution de 1861 et deviendra progressif avec celle de 1885. Voilà l'image d'une évolution économique où la richesse change de nature. L'évolution des esprits est sensible.

Les années qui précédèrent la première Guerre mondiale (1895–1913) furent marquées, en Pays de Vaud comme ailleurs, par le fort développement des exportations. L'industrie chocolatière, la petite mécanique et l'horlogerie jurassienne en profitent. En revanche, l'agriculture, la sylviculture et l'élevage languissent alors que l'Etat interviendra en faveur d'un vignoble attaqué par le phylloxéra, le mildiou et l'oïdium. L'optimisme prédomine cependant et le climat politique est beaucoup plus serein qu'au cours de la période précédente. Le parti socialiste apparaît dont les tendances parfois révolutionnaires ont surtout pour effet de maintenir une entente radicale-libérale non exempte de frottements. Dans les traitements des fonctionnaires, une première échelle comprenant quatre classes est introduite. Un projet de loi sur une caisse de retraites des fonctionnaires, auquel Pareto a participé en qualité d'expert, est établi en 1906. Lentement, l'Etat social se met en marche. La théorie fiscale de l'équivalence n'est pas encore ouvertement répudiée, car elle a des racines trop profondes dans les esprits; elle perd cependant beaucoup de sa crédibilité. Certains entrevoient déjà le rôle que jouera l'impôt ultérieurement comme moyen de redistribution des revenus et instrument assurant plus d'égalité dans les conditions. Les traditionnalistes ne continuent pas moins de vouloir la justice *dans* l'impôt, alors que la gauche revendique la justice *par* l'impôt.

En appendice, l'ouvrage comprend une intéressante étude sur l'évolution des districts et plusieurs tableaux et graphiques commentés. Une bibliographie, un lexique du vocabulaire fiscal et financier utilisé ainsi que la liste thématique des tableaux et graphiques complètent le tout.

Le lecteur est tellement captivé par cette étude qu'il n'attend pas les conclusions présentées par M. André Lasserre pour tirer les siennes. Elles paraissent, d'ailleurs, couler de source. L'idée que chacun se fait de l'impôt tient à la conception du rôle de l'Etat dans la société, d'une part, et à la notion de justice sociale, d'autre part. L'une et l'autre évoluent dans le temps et diffèrent selon les citoyens. Il est donc évident que l'impôt pose d'emblée un problème politique avant de soulever des questions d'ordre économique et financier. Les parlements européens se sont montrés infidèles à leur mission primitive qui consistait à freiner les dépenses du prince et à défendre le contribuable. Quant au pouvoir, il est intervenu de plus en plus dans les périodes difficiles, cédant à la pression populaire en faveur de ceux que frappaient des calamités naturelles ou des crises économiques; il a bien fallu, alors, remplir les caisses vides aux dépens des contribuables. Que reviennent les belles années et l'impôt assure à l'Etat des recettes abondantes. En effet, il est structuré de manière telle qu'il a perdu sa rigidité d'antan (prélèvement sur la fortune immobilière) et s'est personnalisé. Les dépenses s'élèvent donc d'autant, mécaniquement: c'est la politique des caisses pleines. Ainsi, de toute manière, le budget se gonfle, indépendamment de la conjoncture, jusqu'au jour où, peut-être, le citoyen excédé se souviendra de l'antique revendication en faveur du droit fondamental de la personne sur le produit de son travail.

M. André Lasserre est historien. Comme dans toutes les études d'histoire solidement fondées sur les faits et sur eux seulement, ce qui frappe ici le lecteur est la brûlante actualité du sujet. Faut-il, en période de crise des finances publiques, réduire les dépenses ou augmenter les impôts? Les Vaudois se le demandèrent au long du XIX^e siècle. N'est-ce pas la même interrogation qui se pose à l'esprit de tous les Suisses aujourd'hui? Quoi qu'il en soit il ne sera plus possible de se pencher sur l'histoire économique, financière et politique du canton de Vaud sans se référer à cet ouvrage de base qui enrichit beaucoup le patrimoine culturel du canton.

FRANÇOIS SCHALLER

Egalité des chances et de traitement en matière d'emploi¹

Le rôle de l'infrastructure sociale dans les pays de l'Europe de l'Est

Cette courte enquête du BIT porte sur l'emploi féminin et les services sociaux destinés aux enfants. Les pays considérés sont la Hongrie, la Pologne, la République démocratique allemande (RDA), la Tchécoslovaquie et l'URSS. La monographie originale concernant la RDA a été rédigée par un groupe d'auteurs dont le nom et les qualités ne sont pas précisés; dans les autres cas, le responsable est une femme qui, sauf pour l'URSS, a le grade de docteur. On est en présence de textes officiels, les renseignements étant fournis par l'appareil des Etats. Dans le cadre d'une telle publication, il était difficile au BIT de procéder d'une manière différente.

Pour chacun des pays, des indications chiffrées nous sont données sur la participation féminine à la production, les conditions de la femme partagée entre son activité professionnelle et ses obligations familiales, la nature et le nombre des institutions qui soignent et éduquent les enfants en lieu et place de la mère qui travaille. Le lecteur n'a aucune possibilité de vérifier le bien-fondé des affirmations contenues dans cet ouvrage ni

l'exactitude des chiffres; la part de la propagande, si tant est qu'elle existe, ne peut être évaluée. Pourtant, l'ouvrage ne manque pas d'intérêt, moins peut-être par ce qu'il dit expressément que par les déductions qu'il permet au lecteur de tirer. On peut d'ailleurs difficilement demander davantage à une publication de caractère très synthétique et qui, pour un pays comme l'URSS, traite un sujet aussi vaste en dix-sept pages. Peu importe, en somme, car répétons que le peu qui nous est dit est malgré tout fort instructif.

De plus, on s'aperçoit que certains renseignements précieux sont donnés dans des pays et non en d'autres. Par exemple, on ne trouvera aucune indication précise concernant les salaires moyens ou le problème de la natalité dans les monographies consacrées à la RDA et à l'URSS. On sait seulement, dans ce dernier cas, que «la famille soviétique moyenne compte 3,7 membres» (p. 70).

L'idéologie des systèmes socialistes fait du travail à la fois un droit et un devoir. L'égalité de traitement entre l'homme et la femme est proclamée, encore que les auteurs conviennent dans plus d'un cas qu'il s'agit là d'un principe vers la réalisation duquel on tend sans que l'évolution soit achevée. En réalité, la masse des besoins individuels non encore satisfaits ajoutée à une production par travailleur que l'on sait être inférieure à la moyenne des nations industrielles oblige à intégrer le maximum de femmes à la production. C'est chose faite. En Hongrie, en 1976, 44% des travailleurs sont des femmes, et 43,7% en Pologne. En RDA cette proportion a passé de 45% en 1960 à 50% en 1976. Alors qu'en Tchécoslovaquie le nombre des hommes actifs est de 3,87 millions, celui des femmes est de 3,565 millions y compris 340 000 femmes en congé de maternité. En URSS, plus du quart (27,4%) des femmes restaient au foyer en 1959; ce pourcentage n'est plus que de 10,3%. A l'heure actuelle, nous dit-on, 59 millions de femmes contribuent à la vie économique de l'URSS, ce qui représente 51% de la main-d'œuvre totale.

En Pologne, on ne nous cache pas que selon une enquête très officielle datant de 1972, 44,7% des femmes économiquement actives et en âge de procréer désireraient cesser de travailler si leurs conditions matérielles s'amélioraient. L'auteur convient que dans son pays, l'opinion demeure vivace selon laquelle il est meilleur pour l'enfant, du point de vue de sa santé comme de celui de son développement, d'être élevé au foyer par la mère. La situation nous est présentée en Tchécoslovaquie sous un autre jour: un cinquième seulement des femmes ne souhaitaient pas travailler ou avaient un mari qui n'aimait pas qu'elles travaillent (enquête de 1961). Quant à l'URSS, on relève que «la participation de la femme à la vie économique est si bien établie que la question ne se pose pas de savoir s'il est davantage souhaitable pour une femme de travailler à l'extérieur ou de se consacrer à son foyer» (p. 84).

En général, les crèches, les garderies ou les jardins d'enfants se développent partout, leur nombre étant toutefois encore insuffisant. On doit souvent recourir à des solutions de fortune. En Hongrie, les crèches sont surpeuplées et n'accueillent que 11% des enfants du groupe d'âge auquel elles sont destinées. Beaucoup de petits sont confiés à la garde d'une parente; selon une initiative récente, les mères en congé sont encouragées à prendre en garde un ou deux autres enfants, moyennant rétribution fixée par accord entre les parties. Dans ce pays, la natalité a passé de 223 000 en 1954 à 130 000 en 1962. Il est tout de même surprenant que dans une enquête publiée en 1979 le dernier chiffre annuel concernant la natalité date de 1962. Pour la Pologne, l'auteur se borne à nous signaler incidemment «que les générations montantes sont moins nombreuses». Ailleurs, rien n'est dit.

On apprend aussi qu'en Hongrie, le salaire mensuel moyen s'élève actuellement à 3700–3900 forints, soit 7600 forints pour un couple. Or, en mai 1979, 1 dollar = 20,30 forints (cours indiqué officiellement...), soit un salaire mensuel de 375 dollars pour la famille lorsque les deux époux travaillent. Selon un calcul semblable, le salaire moyen en Pologne étant en 1976 de 4354 zlotys (1 dollar = 33,20 zlotys), le salaire mensuel du couple polonais s'élève ainsi en moyenne à 263 dollars. En Tchécoslovaquie, on arrive à 418 dollars. De tels chiffres doivent bien entendu être considérés comme des ordres de grandeur et ne tiennent pas compte des avantages sociaux obtenus. Dans ce livre, les commentaires, d'ailleurs peu nombreux, sont presque superflus. Les faits parlent tout seuls; ils invitent à la réflexion.

FRANÇOIS SCHALLER

¹ «Egalité de chances et de traitement en matière d'emploi — Le rôle de l'infrastructure sociale dans les pays de l'Europe de l'Est»; BIT, Genève 1979; 85 p.